

# REGLEMENT INTERIEUR du GRENIER du PERE NOEL LE 1 DECEMBRE 2019

---

- 1- GUERANDE BASKET organise ce grenier du père Noël, cette manifestation se tiendra, avec l'accord de la municipalité le 1 décembre 2019 de 9h à 18h
- 2- Cette manifestation est réservée aux particuliers non professionnels ayant acquitté le droit d'inscription, fourni la copie de leur pièce d'identité et munis de l'autorisation de vente sur la place publique remise le jour de l'inscription après acceptation des organisateurs
- 3- La gestion est assurée par le club
- 4- L'aire de vente se situe à la salle des sports Jean Ménager, rue des collèges.
- 5- Les emplacements sont marqués et réservés. L'installation se fera à partir de 7h 00 et le rangement à partir de 18h00.
- 6- Une participation de 14 € par emplacement (3 mètres linéaire x 1,50m) est demandée lors de l'inscription et la longueur occupée doit respecter strictement la longueur réservée.
- 7- L'organisateur ne fournit aucun matériel (table chaise), il appartient à chaque vendeur d'apporter ce qui lui est nécessaire et de laisser l'espace propre en partant.
- 8- Les exposants s'engagent à n'exposer que les articles autour de l'enfant (jouets, vêtements, puériculture et articles de sport ) avec la possibilité de présenter leur création.
- 9- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols à l'étalage, des dégradations en tout genre, ainsi que tout litige entre vendeur et acheteur.
- 10- L'organisateur ne procède à aucun remboursement.
- 11- L'accès des véhicules autour de la salle ne sera autorisé que pendant le dépôt du matériel. Le stationnement des vendeurs se fera sur le parking.
- 12- Les enfants exposants seront sous la responsabilité de leurs parents.
- 13- Chaque exposant sera inscrit sur un registre côté transmis à la sous- préfecture de Saint-Nazaire. L'organisateur ne peut être tenu responsable des conséquences des contrôles effectués ultérieurement.
- 14- Les organisateurs sont seuls responsables pour accepter ou refuser une inscription.
- 15- L'inscription au marché implique de fait, l'engagement, et le respect du présent règlement.

Pour Guérande Basket  
Le président F. Morinière

